

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS****SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2012 À 18 HEURES 30**

N° 4 - 139 /2012 : OPAH CENTRES BOURGS DE L'ALBIGEOIS : ATTRIBUTION AIDE COMMUNAUTAIRE POUR TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

L'An Deux Mille Douze, le 2 octobre 2012

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 2 octobre 2012 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : madame Maryse BERTRAND

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Monique HUBERT, Stephen JACKSON, Michel FOURNIALS, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Philippe HEIM, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Michel FRANQUES, Françoise LARROQUE, Jean ESQUERRE, Bernard GILABERT, Alain LONG, Claude COSTES, Thierry MALLÉ, Eliane CARLES.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Jean-Marie COUDERC, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Jean-Michel DOUREL, Jean MAURIES.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Jean-Michel BOUAT, Olivier BRAULT, Patrick GARNIER, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Naima MARENGO, Dominique BILLET, William NION, Félix TORRÈS, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Bruno LADOUCETTE, Michel TRÉBOSC, Viviane COMBES.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFRROY, Laurence PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Francine ALARY, Noël RAMON, Jean-Charles BALARDY, Anne ROUMEGAS-PORCHE, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Emmanuelle VIEILLEDENT.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 37

Votants (titulaires, suppléants votants) : 32

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 2 OCTOBRE 2012**N° 4 – 139 /2012 : OPAH CENTRES BOURGS DE L'ALBIGEOIS : ATTRIBUTION
AIDE COMMUNAUTAIRE POUR TRAVAUX
D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT**

Pilote : Territoire d'agglomération-Habitat

Autres services concernés : Finances et Budget, Affaires Juridiques et Marchés Publics

Monsieur Claude JULIEN, rapporteur,

Par délibération en date du 26 avril 2011, la communauté d'agglomération a décidé de mettre en œuvre le dispositif d'aides communautaires d'OPAH en complément des aides accordées par l'Anah et les autres financeurs de l'opération.

Aujourd'hui les porteurs de projet d'amélioration de l'habitat bénéficiaires d'un engagement de financement Anah, ont déposé un dossier complet de demande de subvention d'OPAH auprès de la Communauté d'agglomération.

Propriétaire				Nbre logt	S ² logt	Dépense subventionnée Anah en €			Aide prévisionnelle C2A			
NOM Prénom	Adresse logement	PO	PB			Logt très dégradé	Maintien à domicile	Confort thermique	Taux en %	Montant	C. thermique 500 €, 15€/m ²	Montant total
BELET Béatrice	22 Cote Anselme Biscons 81160 SAINT JUERY		PB	1	141	86 984			2%	1 600 €	1 200 €	2 800 €
BLANC DOUGADOS Florence	20 Puech Gaillard 81160 SAINT JUERY		PB	1	114	84 640			2%	1 600 €	1 200 €	2 800 €
ESPINASSE Maurice	24 chemin des Gourges 81380 LESCURE	PO		1	95		5 997		5%	300 €		300 €
LADERRIERE Lyonel	17 impasse des Trincades 81150 MARSSAC	PO		1	115			20 000	5%	1 000 €	500 €	1 500 €
MIANI Yolande	8 rue de la gare 81150 MARSSAC	PO		1	157			6 228	7%	436 €	500 €	936 €

Je vous propose donc :

- d'attribuer l'aide communautaire d'OPAH aux propriétaires concernés,
- de préciser que le versement de l'aide communautaire d'OPAH interviendra sur présentation de factures acquittées et après vérification de la conformité des travaux réalisés,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à procéder au versement de la subvention communautaire à l'aide des crédits prévus à cet effet sur le budget de l'exercice et suivants.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°3 - 94 / 2011 portant Dispositif d'aides financières communautaires pour travaux d'amélioration de l'habitat en OPAH,

VU les dossiers de demande de subvention d'aide communautaire d'OPAH déposés par les propriétaires concernés,

VU l'avis favorable du Bureau de la Communauté d'Agglomération réuni le 18 septembre 2012,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE :

- D'ATTRIBUER l'aide communautaire d'OPAH suivante à :

Propriétaire				Nbre logt	S: logt	Dépense subventionnée Anah en €			Aide prévisionnelle C2A			
NOM Prénom	Adresse logement	PO	PB			Logt très dégradé	Maintien à domicile	Confort thermique	Taux en %	Montant	C: thermique 500 €, 15€/m ²	Montant total
BELET Béatrice	22 Cote Anselme Biscons 81160 SAINT JUERY		PB	1	141	86984			2%	1 600 €	1 200 €	2 800 €
BLANC DOUGADOS Florence	20 Puech Gaillard 81160 SAINT JUERY		PB	1	114	84640			2%	1 600 €	1 200 €	2 800 €
ESPINASSE Maurice	24 chemin des Gourges 81380 LESCURE	PO		1	95		5 997		5%	300 €		300 €
LADERRIERE Lyonel	17 impasse des Trincades 81150 MARSSAC	PO		1	115			20 000	5%	1 000 €	500 €	1 500 €
MIANI Yolande	8 rue de la gare 81150 MARSSAC	PO		1	157			6 228	7%	436 €	500 €	936 €

DIT que le versement de l'aide communautaire d'OPAH interviendra sur présentation de factures acquittées et après vérification de la conformité des travaux réalisés.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant délégué à procéder au versement de la subvention communautaire à l'aide des crédits prévus à cet effet sur le budget de l'exercice et suivants.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus à cet effet sur le budget de l'exercice en cours et suivants chapitre 204.

Pour extrait conforme,
Fait le 2 octobre 2012,

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE

